

Loi modifiant la Loi des assurances, 1917.
 Loi modifiant la Loi des Postes.
 Loi ayant pour objet de régler certaines questions entre les gouvernements du Canada et de l'Ontario concernant les terres des réserves des sauvages.
 Loi pour faire droit à Gerald Arthur Johnston.
 Loi pour faire droit à Malcolm Middleton.
 Loi pour faire droit à Clara Louise Kinnear.
 Loi pour faire droit à Allan Thomas Easson.
 Loi pour faire droit à Henry Irwin Claxton.
 Loi pour faire droit à John Henry Smith.
 Loi pour faire droit à Bertha May Roy.
 Loi pour faire droit à Lunetta Elmina Hay.
 Loi constituant en corporation l'Institut des Frères de Saint-Gabriel au Canada.
 Loi pour faire droit à Eva Laura Bell.
 Loi pour faire droit à Peter Alexander Fawcett.
 Loi pour faire droit à Beatrice Ella Mastrom.
 Loi pour faire droit à Herman Kleinstauber.
 Loi pour faire droit à Mary Ann Hastings.
 Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.
 Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada, division Kamloops-Kelowna, province de la Colombie-Britannique.
 Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et le Roi des Belges.
 Loi pour faire droit à William Smith Scott.
 Loi pour faire droit à Rebecca Smolkin Koffler.
 Loi pour faire droit à Earl James Sharpe.
 Loi pour faire droit à Henry George Stuart Johnston.
 Loi constituant en corporation la Joliette and Northern Railway Company.
 Loi constituant en corporation l'Eglise-unie du Canada.
 Loi modifiant la Loi des compagnies.
 Loi procurant une pension aux fonctionnaires civils.
 Loi modifiant la Loi des banques.
 Loi modifiant la Loi de l'immigration.
 Loi modifiant le nom de la Banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale".
 Loi modifiant la Loi des produits alimentaires pour les animaux.
 Loi modifiant la Loi de 1923 concernant les taux de fret par navigation intérieure.
 Loi modifiant la Loi des Pêcheries, 1914.
 Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada, afin de rendre exécutoire certains projets de conventions adoptés par la Conférence internationale du Travail de la Société des Nations.
 Loi modifiant la Loi des Douanes.
 Loi modifiant la Loi des sauvages.
 Loi concernant la Toronto Terminals Railways Company.
 Loi concernant les Statuts révisés du Canada.
 Loi modifiant la Loi des liquidations.
 Loi modifiant la Loi du ministère des Douanes et de l'Accise.
 Loi du Conseil des Recherches.
 Loi modifiant la Loi des Pêcheries.
 Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Vancouver.
 Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du Havre de Montréal.
 Loi modifiant la Loi de la marine marchande.
 Loi modifiant la Loi des expropriations.
 Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
 Loi modifiant la Loi du ministère du Rétablissement des Soldats dans la vie civile.
 Loi concernant l'exploitation du quartz dans le territoire du Yukon.
 Loi modifiant la Loi des Banques par le changement du nom de La banque d'Hochelaga en celui de "Banque Canadienne Nationale".
 Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité

de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

Loi ayant pour objet de régler de nouveau la représentation dans la Chambre des communes.

Loi modifiant le Code criminel (preuve des jeux de hasard).

Loi pour faire droit à Charles Dawson Carlyle.

Loi pour faire droit à Elgin Caughey.

Loi pour faire droit à Florence Armstrong.

Loi modifiant la Loi de la milice.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1925.

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du quatorzième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je suis heureux de pouvoir vous relever des devoirs parlementaires auxquels, depuis quelques mois, vous avez apporté une attention si constante et si appliquée. En mettant fin aux délibérations de la session actuelle, je tiens à exprimer la satisfaction que me cause la manière dont vous avez réalisé les espérances que j'exprimais dans mon discours à l'ouverture du Parlement, en février dernier.

Il est très encourageant de pouvoir noter que, pour la première fois depuis le commencement de la guerre, le budget national a été équilibré et que le rapport entre les revenus et les dépenses est tel qu'il justifie une diminution immédiate des impôts.

L'abaissement de la taxe sur les ventes et l'accroissement du nombre des denrées qui en sont exemptées devraient contribuer à réduire dans une mesure appréciable le coût de la vie et à favoriser le commerce.

L'allègement substantiel de l'impôt douanier par une révision du tarif dans le sens de l'abaissement des droits sur les instruments de production dans les industries qui ont pour base les ressources naturelles du Dominion, ne peut manquer d'aider sensiblement au progrès agricole et industriel et, par une production à meilleur marché, d'amener aussi un fléchissement du coût de l'existence.

Le travail de remaniement de la représentation du peuple à la Chambre des communes, sous le régime des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, a été accompli en dérangeant relativement peu les divisions électorales actuelles dans la plupart des provinces. La redistribution accroît considérablement la représentation de l'Ouest moyen. Le désir d'effectuer une répartition équitable a été, à mon avis, réalisé, et la manière dont cette tâche difficile a été accomplie recevra, j'en suis persuadé, l'approbation de l'électorat.

Il est satisfaisant d'observer qu'à mesure que se coordonnent les lignes des chemins de fer nationaux du Canada et que deviennent plus effectives leurs installations, les perspectives de succès de cette grande entreprise nationale se montrent plus brillantes. Pour faciliter la construction d'embranchements dont le besoin se fait fortement sentir, toute une législation a été adoptée autorisant l'établissement d'un certain parcours pendant une période de quelques années. Cette disposition statutaire devrait mettre la direction en mesure d'élaborer ses projets de construction d'une manière définitive et économique. Bien que le programme de construction de voies ferrées envisagé par le conseil d'administration des chemins de fer nationaux du Canada ait été restreint, l'établissement des embranchements pour lesquels des crédits ont été votés devrait contribuer à faire disparaître partiellement les difficultés que rencontrent les colons dans les parties du pays que ces lignes vont desservir et à accélérer l'affluence de nouveaux colons vers la terre.